

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 7 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 Juillet, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 30 Juin 2022 s'est réuni à la mairie dans la salle de conseil, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 1^{ER} Juillet 2022.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Françoise PLAT - Yvette MASSET - Guy DUCHOSSOIS - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Pedro BÄCHLER - François VIGREUX - Evelyne CAIL - Jean-Luc ESNAULT- Benoit DEFFIE - Claude DUVOUX.

Absents excusés :

Mme Annik MOREL ayant donné pouvoir à Mme Yvette MASSET
M Sylvain DECOURS ayant donné pouvoir à M Jean-Luc ESNAULT.
Mme Florence FOUSSIER
M Patrick MOREL

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Françoise PLAT rappelle l'ordre du jour :

- I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
- II. DELIBERATIONS**
 - 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 09/06/2022**
 - 2. APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS**
 - 3. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2**
- III. ETAT CIVIL**
- IV. DATES PROCHAINS CONSEILS ET COMMISSIONS**
- V. QUESTIONS DIVERSES**

Début de la séance :

Françoise PLAT fait un point sur le déroulement des réunions. Elle demande aux conseillers d'être attentifs, et de ne pas parler entre eux, car sinon il est difficile d'être fidèle à ce qui est dit.

Arrivée de Benoit DEFFIÉ à 18 h 20.

Les réunions doivent être d'une durée de 2 heures maximum, car après nous sommes moins attentifs.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Yvette MASSET est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

II. DELIBERATIONS

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 09 JUIIN 2022 (N° 41 /2022)

Les votes se répartissent ainsi :

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 09 Juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11 (+ 2 pouvoirs)

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstention : 0

2. APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS (N° 42/2022)

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Lors de la séance communautaire du 23 mai 2022, le Conseil s'est prononcé favorablement pour la modification des statuts communautaires comme suit :

Compétence obligatoire : modification de l'article A3 -Nouvel intitulé : mise en œuvre du SDAGV notamment pour l'habitat la création l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements destinés à l'accueil des gens du voyage.

Adjonction d'une compétence optionnelle B6 : aménagement, entretien et gestion de la véloroute V46 « Cœur de France à vélo et de ses boucles »

En application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), les EPCI exercent, depuis le 1er janvier 2017, une compétence obligatoire « en matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil prenant la forme d'aires permanentes mais également d'aires de grand passage figurant à l'article 5 compétences obligatoires - A3 - des statuts de la Communauté.

Cette compétence s'étend désormais également aux questions d'habitat des gens du voyage.

Ainsi, dans le cadre de l'arrêté Préfectoral n°41-2020-02-06-013 portant révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2020-2026 en Loir-et-Cher, la Communauté a notamment l'obligation de créer 6 terrains familiaux locatifs. Ne correspondant pas à des équipements publics mais étant assimilables à des habitats privés, il est proposé au Conseil de modifier l'article A3 comme suit : « Mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage notamment pour l'habitat, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements destinés à l'accueil des gens du voyage ».

Dans le cadre de la compétence obligatoire A2 - Développement Economique - en application de l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Communauté de communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres les compétences "Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme».

La "promotion du tourisme" inclut toute la compétence tourisme, à l'exception de la gestion des équipements touristiques auxquelles peuvent être rattachés la création et la gestion des voies vertes.

Afin de lancer l'opération cœur de France à vélo sur le territoire Val de Cher-Controis portée par la Communauté, il est proposé au Conseil de procéder à l'adjonction de la compétence optionnelle suivante B6 - gestion d'un équipement touristique « aménagement, financement, entretien et gestion de la véloroute V46 « Cœur de France à Vélo et de ses boucles ».

Il est proposé au conseil municipal :

- D'Approuver ou non les modifications statutaires de la Communauté susvisées.

Françoise PLAT explique que ce sujet était déjà à l'ordre du jour de la séance du 09 juin 2022, mais que le conseil avait souhaité reporter la décision afin d'obtenir des renseignements complémentaires.

Elle précise que cette délibération repose sur deux sujets de modifications de statuts :

- l'habitat des gens du voyage
- le vélo route.

Jean-Luc ESNAULT dit qu'il y a trop d'ajouts avec différentes compétences.

Benoit DEFFIÉ comprend que la commune n'aura plus de compétence en ce domaine.

Françoise PLAT indique que la communauté de communes acquière uniquement la compétence habitat. Les pouvoirs de police seront toujours détenus par la commune. Elle poursuit en

indiquant qu'une aire de grand passage a été retenue à Noyers car ce terrain correspondait à de nombreux critères.

Guy DUCHOSSOIS indique que même si nous votons contre, cela se fera car le gouvernement le souhaite.

Françoise PLAT demande si les élus qui souhaitaient connaître l'avis des autres communes l'ont fait.

Les élus répondent qu'ils ne l'ont pas fait.

Jean-Luc ESNAULT indique que cette modification n'est claire pour personne. Trop de choses sont inscrites dans la même modification. Il est sceptique que cela va permettre aux gens du voyage de les sédentariser.

Françoise PLAT explique qu'à Selles-sur-Cher, des habitats ont été construits et qu'ils sont occupés. Les terrains sont aménagés et propres.

Pascal BRAULT indique qu'à certains endroits il n'est pas possible de construire une maison. Il ne faudrait pas que ce genre d'habitat soit possible à ce même endroit. Sinon ce n'est pas équitable.

Françoise PLAT indique que la commune doit délibérer sur ce point comme les autres, il n'y a pas la certitude qu'il y aura quelque chose sur Seigy.

Jean-Luc ESNAULT et Françoise PLAT expliquent que les gens du voyage qui se sont installés à proximité du camping ont laissé le terrain propre. Il leur a manqué des poubelles.

Guy DUCHOSSOIS dit que l'Etat (le Préfet) en avait la charge et a transféré de façon obligatoire cette problématique aux communautés de communes.

Arrivée de Pedro BACHLER à 18 h 36.

Françoise PLAT demande si quelqu'un a encore une question avant de passer au vote.

Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide d'approuver les modifications statutaires de la Communauté susvisées.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11 (+ 2 pouvoirs)

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Abstentions : 8

3. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 (N°43/2022)

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Vu le vote du budget primitif en date du 31 MARS 2022,

Vu la décision modificative budgétaire N°1 du 12/05/2022,

Vu la vente du tractopelle,

Vu les ajustements comptables nécessaires,

Madame la Maire explique et propose aux conseillers municipaux de procéder aux modifications de crédits nécessaires, mentionnées ci-dessous.

Sens	Section	Imputations	Avant DM n° 2	DM n°2	Après DM n° 2	Observations
I	D	Chapitre 041- 2313-opération 20201	0,00 €	6 300,00 €	6 300,00 €	Avance LESURTEL Récupération
I	D	2128- autres agencements et aménagements de terrains	90 000,00 €	- 6 300 ,00 €	83 700,00 €	
I	R	Chapitre 024 - PRODUITS DES CESSIONS	0,00 €	22 115,00 €	22 115,00 €	Prix de vente du tractopelle
I	R	Chapitre 041- 238- Avances	0, 00 €	6 300,00 €	6 300,00 €	Avance LESURTEL Récupération
I	R	1641- Emprunts	80 048,94 €	-28 415,00 €	51 633,94	

Avant la DM n° 2 :

Total Fonctionnement : (équilibré) 976 595,00 €

Total Investissement : (équilibré) 817 868,00 €

Après la DM n°2 :

Total Fonctionnement : (équilibré) 976 595,00 €

Total Investissement : (équilibré) 817 868,00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- d'**APPROUVER** la décision modificative budgétaire n°2.

- d'**AUTORISER** Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide à l'unanimité:

- d'**APPROUVER** la décision modificative budgétaire n°2.

- d'**AUTORISER** Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11 (+ 2 pouvoirs)

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstentions : 0

III. ETAT CIVIL

Décès

M MEDORI Bertrand décédé le 23/05/2022 à Saint-Aignan

IV. DATES PROCHAINS CONSEILS ET COMMISSIONS

15/09/2022 conseil municipal

V. QUESTIONS DIVERSES

A) intervention de Françoise PLAT

➤ MISE EN PLACE D'UN SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Françoise PLAT explique qu'elle a assisté à une réunion sur la mise en place du SCOT sur le territoire de la communauté de communes Val de Cher Controis et du Romorantinais. Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) a coûté plus de 500 000,00 €. Chaque modification coûte 25 000,00 €.

Les communes ont peu de territoire à construire.

M TATTI, directeur des services de la communauté de Communes val de Cher Controis, dit que le SCOT a une plus grande échelle. On repart pour 5 à 6 ans. Fanny LEBARBIER, ex-salariée de la communauté de communes travaille dans le cabinet qui a été mandaté pour ces travaux.

Benoit DEFFIÉ explique que la commune n'est pas en position de force si tous les terrains constructibles ne sont pas utilisés.

Jean-Luc ESNAULT demande à ce que quelque chose soit fait concernant la limitation des gites.

Françoise PLAT rappelle qu'aujourd'hui il n'existe aucun texte applicable qui régleme les gites.

Les gens qui recherchent une location à l'année ne trouvent rien dans notre secteur.

Benoit DEFFIÉ indique que de nombreux logements sont achetés par Beauval pour faire des logements pour ses salariés en colocation. Il demande comment ils sont recensés.

Il lui est répondu que cela dépend du temps passé dans le logement.

Jean-Luc ESNAULT dit que la question du développement du nombre de gites est un problème important.

Françoise PLAT rappelle qu'aujourd'hui il n'existe aucun texte applicable qui régleme les gites.

Benoit DEFFIÉ propose que la commune achète tous les terrains ou maisons à la vente et les reloue à l'année pour éviter les gites.

Françoise PLAT indique que ce n'est pas la vocation de la commune.

Benoit DEFFIÉ propose qu'à chaque fois qu'un gite va être créé que la commune préempte.

Françoise PLAT indique que cela n'est pas viable financièrement.

Benoit DEFFIÉ demande combien de maisons cela représente par an. Et combien sont mises en gites ?

Françoise PLAT précise qu'un recensement de la population a lieu tous les 5 ans et permet de faire le point sur l'évolution de la population et des résidences secondaires.

François VIGREUX indique que le développement des gites pose des problèmes sur l'effectif de nos écoles.

Benoit DEFFIÉ poursuit en indiquant que la baisse de la population influe également sur le budget de la commune.

Jean-Luc ESNAULT explique également les problèmes rencontrés pour le tri des déchets dans les gites.

François VIGREUX ajoute les soucis rencontrés dans la gestion de l'eau.

Françoise PLAT explique que justement, elle a donné les deux problématiques rencontrées par la commune :

- la gestion de l'eau et de l'assainissement

- la gestion des logements.

Françoise PLAT explique que nos ressources en eau ne sont plus suffisantes et qu'il a été nécessaire de se brancher sur les communes avoisinantes. Elle ajoute que le nouvel hôtel n'est pas encore ouvert.

Françoise PLAT indique que le syndicat d'eau craint une fermeture de secteur par manque d'eau. A suivre...

Jean-Luc ESNAULT indique qu'à côté de chez lui, l'air est irrespirable. La SAUR a été contacté mais la pompe n'a pas été changée.

Guy DUCHOSSOIS a discuté avec M CLEMENT, personne contact de la SAUR, qui lui a expliqué que maintenant la saur ne passe qu'une fois à un endroit au lieu de passer régulièrement.

Jean-Luc ESNAULT dit que le Zooparc est une bonne chose mais que cette implantation et son développement entraînent des dysfonctionnements (eau - voirie -assainissement-déchets...)

Françoise PLAT rappelle effectivement que les ponts de la commune ont été contrôlés et le rapport met en avant une nécessité d'interventions urgentes sur certains ponts, et moins importantes sur d'autres. Cela met en évidence que certains ponts supportent des tonnages qui ne sont pas adaptés.

➤ PONT DU CAMPING

Françoise PLAT relate au conseil municipal la demande d'Aurore THOMAS, qui gère le bateau Tasciaca., qui est installé à la base nautique cette année à cause des travaux sur le Cher.

Pour approvisionner son bateau en carburant, le camion doit emprunter le pont du camping. Il lui faudrait une dérogation pour le passage du camion sur le pont du camping.

De même, elle demande si les bus de groupes peuvent emprunter le même pont.

Françoise PLAT rappelle que le pont du camping est celui qui a été désigné par le bureau d'études comme celui dont les réparations étaient les plus urgentes.

Elle propose d'accepter le ravitaillement en gasoil mais de refuser le passage des bus. A proximité du pont, il y a la possibilité au bus de s'arrêter sur la Route Départementale sur une aire adaptée.

Pascal BRAULT explique qu'il a constaté que la commune a le même souci concernant les ponts à proximité des hôtels Rue des Jardins de Beauval, car les bus empruntent un pont qui n'est pas conçu pour ce tonnage.

Benoit DEFFIÉ demande à ce que les problèmes de circulation soient évoqués à cette réunion.

Pascal BRAULT explique que chaque personne de la commission voirie pourra apporter des remarques et des idées concernant la voirie. Sera ajouté également les questions d'achat et de maintenance.

Benoit DEFFIÉ souhaite la mise en place d'un nouveau plan de circulation.

Les élus parlent alors des changements de circulation sur St Aignan.

Françoise PLAT demande aux élus de revenir à Seigy car là on parle de Saint-Aignan.

Benoit DEFFIÉ demande quelle commission est chargée de l'entretien des ponts. Pascal BRAULT lui répond qu'il s'agit de la commission voirie.

➤ POINT SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS

- Adhésion dev'up centre Val de Loire

Cette association a pour vocation d'accompagner les entreprises régionales et les territoires dans leur stratégie de développement économique. Elle propose :

Accompagner les entreprises du territoire

Cout : 2 000,00 € d'adhésion pour la communauté de communes

- Renouvellement à la convention de partenariat avec initiative Loir-et-Cher

Ce partenariat a pour but de venir en aide aux commerçants, artisans.

Benoit DEFFIÉ demande si ces gens-là sont informés.

➤ MAIL DE L'ENTREPRISE NW GROUPE

Françoise PLAT lit le mail reçu « Pour mémoire, NW Groupe est leader dans le stockage d'électricité en France grâce à la JBox, structure compacte prenant la forme d'un conteneur et innovation française.

Notre entreprise a pour objectif de renforcer le réseau électrique en offrant des moyens de réserves d'énergie pouvant se déclencher très rapidement et ainsi éviter que la fréquence du réseau de transport d'électricité (RTE) ne varie au-delà des marges de sécurité.

Nous venons de réaliser une importante levée de fonds nous positionnant comme un acteur incontournable de la transition énergétique en France et en Europe (cf article des Échos du 29 juin 2022). »

Un terrain a été trouvé sur notre commune, il nous en informe.

Un rendez-vous téléphonique a lieu demain à 11 h 00. Jean-Luc ESNAULT et Françoise PLAT y assisteront.

➤ PROCHAINE CANICULE

Françoise PLAT demande à Pedro BACHLER de prendre contact avec les personnes vulnérables pendant cette période.

B) Intervention de Benoit DEFFIÉ : réunion SIAEPA (syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement Seigy/Saint-Aignan)

Il explique qu'un appel d'offres était lancé pour la gestion de l'eau. Seul VEOLIA EAU a répondu. La commission a demandé un complément d'information et une demande de négation de prix. Il y a des prestations complémentaires.

Jean-Luc ESNAULT explique que 90% des abonnés ont un relevé de compteurs. Pour les 10 % restant, la commission s'est engagée à les aider pour permettre les relevés et les changements de compteurs.

Benoit DEFFIÉ explique que certains sont honnêtes mais d'autres ne répondent pas parce qu'ils fraudent.

Pedro BACHLER dit que ce qui pose problème c'est l'intervention de sous-traitants différents lors des prestations de veolia.

C) Intervention de Jean-Luc ESNAULT

➤ Commission éclairage public :

Il a été décidé de refaire tout Rue Marcel Cottereau jusqu'au cimetière en LED Basse consommation pour uniformiser la Rue.

Pedro BACHLER indique qu'en 2007, NOCTABENE a estimé la remise aux normes de notre éclairage à 172 000 €. En faisant les travaux, cela diminuera le coût par habitant.

Jean-Luc ESNAULT dit que ces travaux diminueront notre consommation électrique. Il dit que beaucoup de villes éteignent l'éclairage public la nuit.

Yvette MASSET explique que nous avons 2 étoiles par l'association Nationale de la protection du ciel et de l'environnement nocturnes.

Jean-Luc ESNAULT explique le changement d'horaires de l'extinction de l'éclairage public de 22 h à 6 h au lieu de 22h 30 à 6h 30. Dans certains endroits, il dit que les leds ne sont pas les plus économiques.

- Il demande un article sur le campagnol amphibie. Les conseillers lui demandent de le réaliser.

D) Intervention de Pascal BRAULT

- Chemin des ravinelles :

Les travaux sont finis, les caniveaux sont posés, l'enrobé est réalisé.

- Rembardes Rue de la Touzellerie sur le Pont :

Elles sont posées et la passerelle le sera en septembre.

- Prochaine réunion voirie le 08/09.

- Radars pédagogiques : installation en cours, mais les employés rencontrent des soucis de paramétrages. Le fournisseur doit reprendre contact.

- Surveillance des ponts : suite à l'étude sur l'état de nos ponts, l'entreprise CEREMA va nous rencontrer pour nous faire deux propositions :

- maîtrise d'œuvre

- ou faire les dossiers soit même avec un cahier des charges.

E) Françoise PLAT repart de **Mme POTDEVIN** suite à une entrevue avec **M CARNAT**. **Jean-Luc ESNAULT** répond qu'il prendra contact avec la police de l'eau pour lui donner une réponse définitive mais qu'à première vue, la commune ne peut pas intervenir car la loi sur l'eau et les ruisseaux a changé entre le moment où ces travaux ont été réalisés et la demande actuelle.

F) Intervention de Pedro BACHLER

Il est allé à une réunion organisée par le Pays. Le financement à disposition du Pays a été bien utilisé. Il explique qu'il faut déposer les projets pour le nouveau contrat de Pays.

Un nouveau responsable de la transition énergétique a été nommé, il serait souhaitable qu'il vienne assister à nos commissions (bâtiments par exemple).

G) Intervention d'Yvette MASSET

Elle remercie les camarades du conseil municipal qui ont participé à l'organisation du cinéma en plein air du 06/07/2022.

Cela a été un succès. La fréquentation est en hausse. Il y avait environ 250 personnes.

Mme DEMOCRATE de la communauté de communes, félicite la commune de Seigy de cette réussite.

Elle ajoute qu'elle reprend les balades dans les vignes à compter du samedi 09/07.

H) envoi des convocations avec giprecia : le conseil municipal est avisé qu'en septembre ou octobre un nouveau système sera mis en place en parallèle de l'envoi par mail de la convocation du conseil municipal. Une formation sera faite aux élus.

Fin de la séance à 20 h 20.

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 07 juillet 2022

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Françoise PLAT - Yvette MASSET - Guy DUCHOSSOIS - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Pedro BÄCHLER - François VIGREUX - Evelyne CAIL - Jean-Luc ESNAULT - Benoit DEFFIE - Claude DUVOUX.

Absents excusés :

Mme Annik MOREL ayant donné pouvoir à Mme Yvette MASSET
M Sylvain DECOURS ayant donné pouvoir à M Jean-Luc ESNAULT.
Mme Florence FOUSSIER
M Patrick MOREL

N° d'ordre	Délibérations	Rapporteurs	Décision
41/2022	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 09 JUIIN 2022	Françoise PLAT	approuvée
42/2022	APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS	Françoise PLAT	approuvée
43/2022	DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2	Françoise PLAT	approuvée

N° d'ordre	Autres points à l'ordre du jour	Rapporteurs
III	Etat des décisions du maire	
IV	Etat civil	
V	Dates du prochain conseil	
VI	Questions diverses	

La Maire,



Françoise PLAT

La secrétaire de séance,



Yvette MASSET

